

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-trois, le samedi 4 Février à 9 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (9) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Frédéric CHAZELLE, Sandrine HAUTEVILLE, Yvan CARRET, Thibault CALMARD, Mireille CARRET

Absent (1) : Gérard ROURE

Procuration (1) : Gérard ROURE a donné procuration à Yohann CARRET

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Guy CHAZOT

Date de la convocation : 26/01/2023

5 ► OPTIMISATION DES SYSTEMES DE GESTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le courrier reçu dernièrement du SIEG / TERRITOIRE D'ÉNERGIE.

Il propose un projet de travaux sur l'éclairage public de notre commune. Ces travaux consisteraient à modifier les organes de commandes de l'éclairage public.

Pour l'instant, notre éclairage public est piloté par des interrupteurs crépusculaires (qui enclenchent l'éclairage en fonction de la luminosité du jour) ou par des horloges astronomiques (qui enclenchent l'éclairage en fonction des heures du lever et du coucher du soleil).

Le service Eclairage Public de TE a identifié sur le territoire de notre commune un certain nombre de cellules photosensibles et d'horloges (vétustes) pouvant être remplacés par des horloges dernière génération « connectables ». Ces dernières permettraient des actions à distance pour modifier et ajuster le fonctionnement de l'éclairage public.

Il nous est donc fait la proposition de participer à ce programme, mené par Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme avec le soutien de France Relance dans les conditions suivantes :

- Coût des travaux sur la commune de SAILLANT : **4 500 € HT**
- France Relance apporte 70 % d'aide d'état au montant HT des travaux à réaliser
- Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme apporte 20 % du montant des travaux à réaliser et se charge de l'intégralité du financement de la TVA
- **Notre commune apporterait les 10 % du montant HT des travaux à réaliser restant, soit 450 € HT.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

↳ **donne son accord pour participer** à ce programme mené par Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme avec le soutien de France Relance

↳ **accepte** le plan de financement ci-dessus énoncé

↳ **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal pour la commune de SAILLANT

7 POUR
3 ABSTENTIONS
0 CONTRE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Michel ROCHE